

# Place Monseigneur Chappoulie

## Présentation du projet



29.08.23

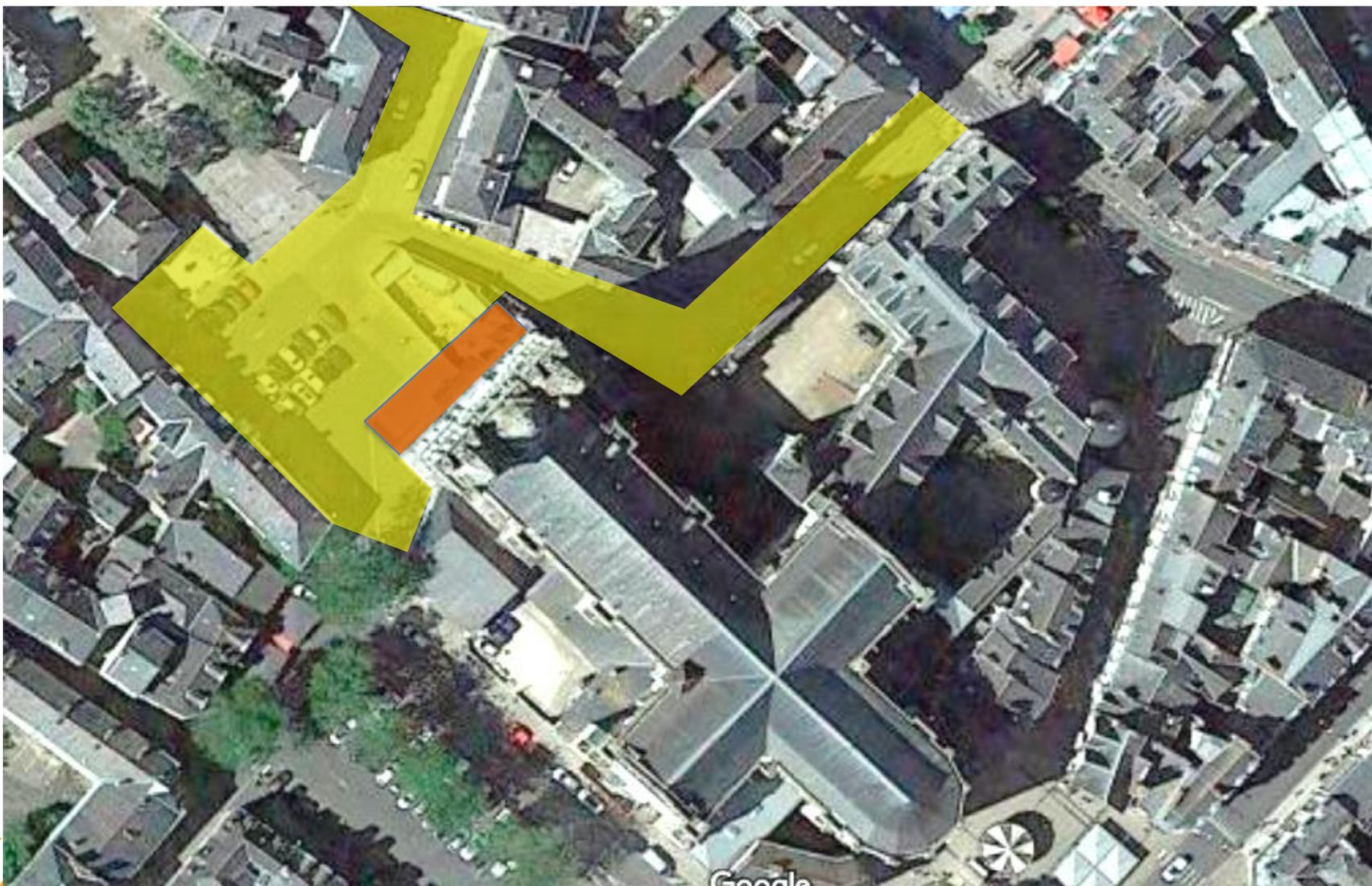
Direction de la Voirie Communautaire et de l'Espace Public

83, rue du Mail - BP 80011 - 49020 ANGERS Cedex 02 • Tél : •  
[www.angersloiremetropole.fr](http://www.angersloiremetropole.fr) •

02 41 21 55 23

un TERRITOIRE  
EN MOUVEMENT





Direction de la Voirie Communautaire et de l'Espace Public

**un TERRITOIRE  
EN MOUVEMENT**



# La galerie de la Cathédrale



# Le réaménagement de la place

## APAISER L'ESPACE

- Piétonnisation
- Réfection des revêtements
- Assurer l'accessibilité

## SECURISER

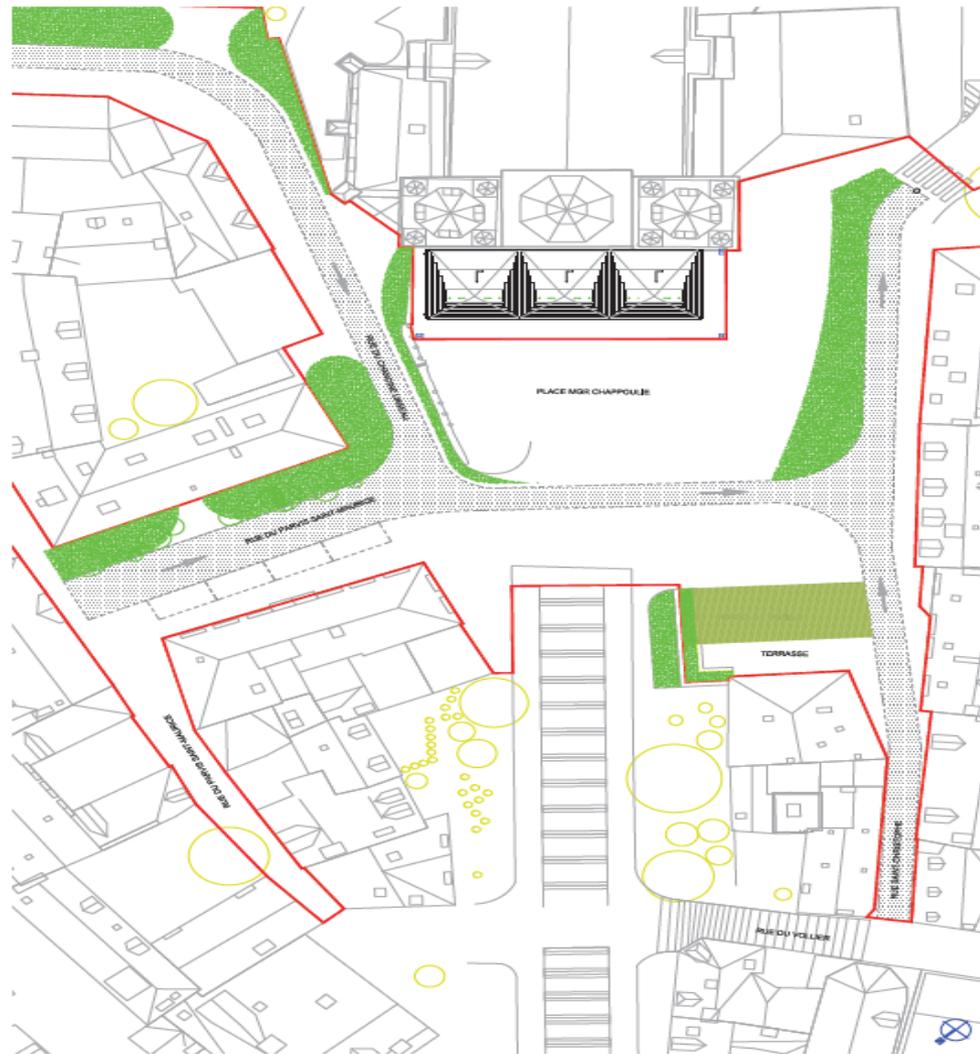
- Suppression du stationnement
- Création d'accès sécurisés
- Maintien de l'accès 'cérémonie'

## EMBELLIR DESIMPERMEABILISER

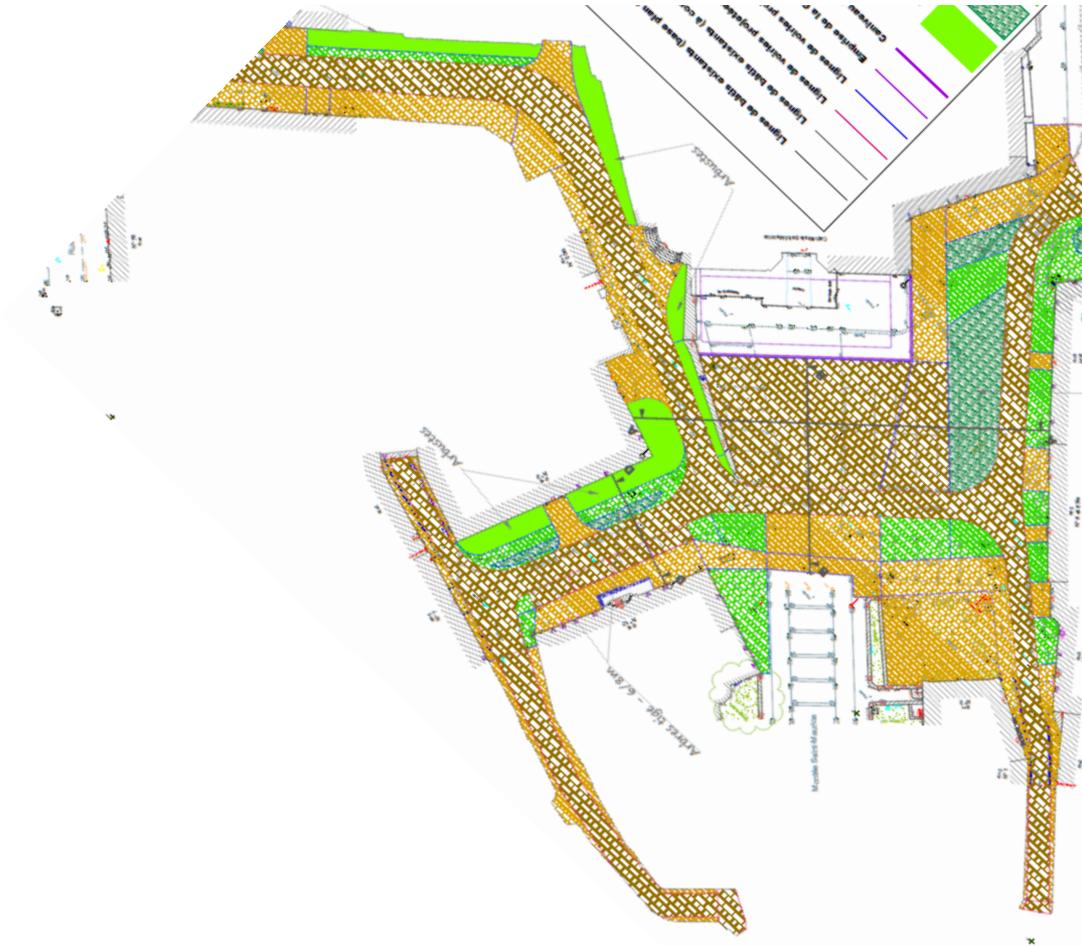
- Végétalisation
- Mise en valeur du patrimoine  
(Cathédrale, galerie, éclairage , montée St Maurice)



# Le réaménagement de la place



# Le réaménagement de la place



# Reprise des pavés

## UN SOL EXISTANT - UNE DÉMARCHE



Grès existant

Une première reconnaissance a permis d'identifier 2 typologies de pavés : anciens GRÈS colorés, et GRANIT gris.

## Nous réutilisons cette ressource existante



Granit existant

Les pavés seront démontés, nettoyés, et sciés en deux, afin d'assurer deux aspects :

- **rendre la surface plane**, et donc accessible à tous,
- démultiplier les ressources sans impacter davantage en profondeur le site, et ses vestiges enfouis.



Mélange grès granit sciés

# CREATION DE ZONES D'OMBRAGE ET ILOTS DE FRAICHEURS

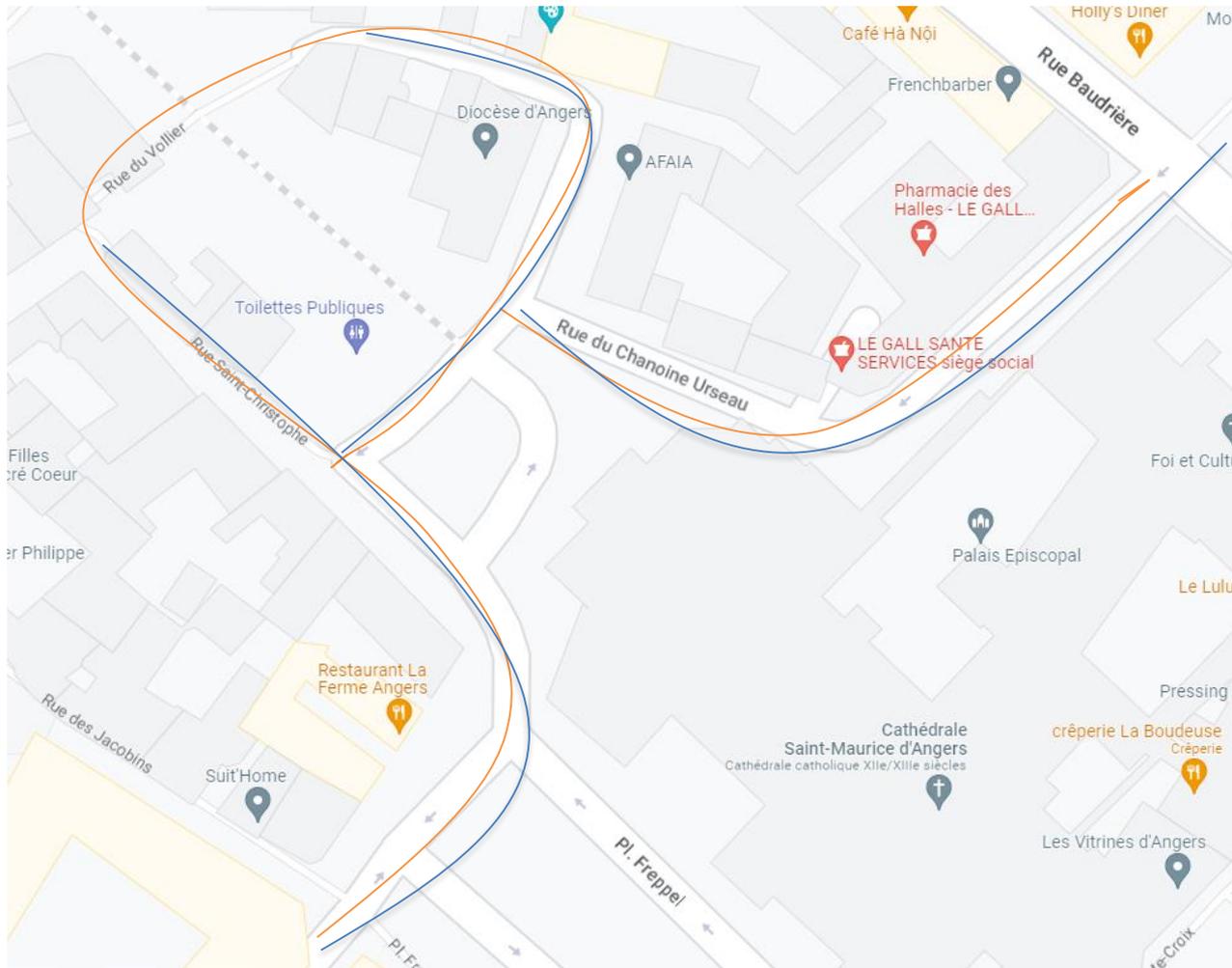


C'est en lisière, c'est à dire, dans les espaces en bordure et protégés que le végétal fera le lien, tel un espace tampon et de transition.

le végétal est amplifié entre espace public et espaces privés. Une transition douce, presque naturelle se fait, assurant un confort visuel et acoustique pour tous.

Chaque ruelle se dote d'un liseret végétal, assurant une perméabilité des sols, et une vision moins dure, plus confortable de la place.

# GRDF & Direction Eau et Assainissement



GRDF

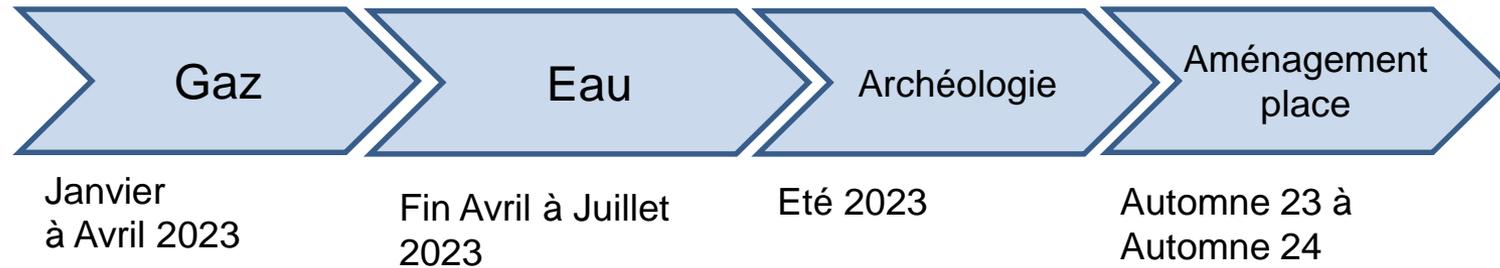


Eau potable et assainissement



Direction de la Voirie Communautaire et de l'Espace Public

# Planning



# Bilan des surfaces

|                                | AVANT<br>Aménagement | APRÈS<br>Aménagement | Observations   |
|--------------------------------|----------------------|----------------------|--|
| Surfaces circulées             | 2 500 m <sup>2</sup> | 1 000 m <sup>2</sup> | Création d'une zone de rencontre; seuls les riverains, et services seront autorisés à circuler |
| Surfaces affectées aux piétons | 500 m <sup>2</sup>   | 1 500 m <sup>2</sup> | Réglementation en zone de rencontre, accès aux véhicules règlementé par bornes.                |
| Surfaces perméables            | 0 m <sup>2</sup>     | 900 m <sup>2</sup>   | Dont 400 m <sup>2</sup> de pavés enherbés  |
| Surfaces végétalisées          | 0 m <sup>2</sup>     | 500 m <sup>2</sup>   |  |
| Nombre d'arbres                | 1                    | 5                    |  |

10

# CONSEQUENCES SUR LA CIRCULATION PENDANT LES TRAVAUX EAU ET ASSAINISSEMENT

- La circulation sera interdite dans l'emprise du chantier
- Une déviation sera mise en place pendant les travaux
- Le stationnement sera interdit au droit du chantier
- Les accès aux commerces et institutions seront maintenus pendant toute la durée des travaux
- Les accès aux propriétés seront maintenus avec des dispositions adaptées en fonction de l'avancement des travaux.
- Le cheminement des piétons sera maintenu et adapté en fonction de l'avancement des travaux

# Merci pour votre attention



Direction de la Voirie Communautaire et de l'Espace Public

**un TERRITOIRE  
EN MOUVEMENT**

  
**angers Loire  
métropole**  
communauté urbaine